

PROCES-VERBAL DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, **le deux avril à dix neuf heures**, les membres du conseil municipal de la commune de Le Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M^{me} Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, 1^{ère} adjointe, M. Bruno LECONTE, 2^{ième} adjoint, Mmes Céline VASTEL, Janique SIMON, Mrs Rémy CARRIER Frédéric GOHEL et Marc MAHIER.

Absents excusés : Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON (pouvoir Evelyne MOUCHEL), Nathalie LUCE (pouvoir Pascale COUVREUR), et M. Rudy ALEXANDRE.

Absent non excusé : David CHOUIPPE.

Mme Pascale COUVREUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – Délibération

Le compte de gestion établi par Monsieur Bertrand DRIE, trésorier de Valognes, présente les résultats suivants :

- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 : - 11 078.83 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : + 248 884.12 €

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2024 tel que présenté ci- dessus.

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – Délibération

Madame le maire présente les résultats de fin d'exercice de la commune comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes : 464 710.71 €

Dépenses : 436 243.38 €

Soit un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024 de 28 467.33 €

Cet excédent s'ajoute à celui de l'année précédente 220 416.79 € soit un excédent total de 248 884.12 €

Section d'INVESTISSEMENT

Recettes : 131 802.79 €

Dépenses : 483 774.37 €

Soit un déficit d'investissement sur l'exercice 2024 de 351 971.58 €

Ce déficit s'ajoute à l'excédent de l'année précédente de 340 892.75 €, soit un déficit total de 11 078.83 €

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif. Madame Pascale COUVREUR, nommée présidente de séance, demande de s'exprimer sur ce compte.

Le conseil municipal vote ensuite à main levée et **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2024.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 **- Délibération**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 248 884.12 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +28 467.33 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +220 416.79 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 248 884.12 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 11 078.83 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 74 004.04

Besoin de financement F =D+E 85 082.87 €

AFFECTATION = C =G+H 248 884.12 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 85 082.87 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 163 801.25 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

IV – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2025 DES 3 TAXES LOCALES – Délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE de voter le montant d'imposition des taxes directes locales, pour l'année 2025, avec les taux suivants :

	Taux
Taxe d'habitation	9.03%
Taxe foncière (bâti)	39.38 %
Taxe foncière (non bâti)	45.13 %

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – Délibération

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :

. Dépenses : 612 397.85 €

. Recettes : 612.397.85 €

- Investissement :

. Dépenses : 651 622.67 €

. Recettes : 651 622.67 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

ADOpte le budget primitif 2025 comme présenté ci-dessus.

VI - AMORTISSEMENT POUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES EAUX PLUVIALES – Délibération

Madame le maire informe le conseil que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

La délibération relative à la durée d'amortissement est transmise au comptable.

Ainsi, au 31 décembre 2024, les attributions de compensation d'investissement pour les eaux pluviales (compte 2046) s'élevaient à 3 575.00 €.
Madame le maire propose d'amortir cette somme sur 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'amortir le compte 2046 sur 1 an.
AUTORISE madame le Maire à signer les écritures comptables correspondantes

VII – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAM

La mise à disposition de la MAM débutera le 1^{er} avril 2025, pour un montant mensuel de 500 euros, charges non comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la MAM avec l'association « Le Nid d'Anges », représentée par Mesdames Aurélie LINAY présidente, Laurence LECARPENTIER trésorière et Barbara DUBUISSON secrétaire.

VIII – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE AVEC YOUNG LAND - **Délibération**

La délibération ayant déjà été prise et approuvée en date du 25/02/2025 il n'a pas été nécessaire de renouveler cette dernière.

IX - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est présenté aux membres du conseil municipal une demande de subvention provenant de l'association ADEVA (Association de Défense des Victimes de l'Amiante)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De ne pas accorder de subvention à cette association

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est close à 21h05